

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 26 octobre 2024

Vente de chrysanthèmes à Carpentras : ce qu'il faut savoir



À l'occasion du 1er novembre, la Ville de Carpentras va autoriser la vente de chrysanthèmes par les producteurs et commerçants sédentaires de la ville du lundi 28 octobre au samedi 2 novembre prochains, en application des dispositions de l'arrêté municipal 2016/A/SFM/1096 du 26 septembre 2016, sur trottoir du Boulevard du Repos (côté opposé au mur du cimetière), et aux abords immédiats de la Porte Ouest du cimetière.

À cette occasion, toute activité de production et de commercialisation de fleurs et de plantes doit être déclarée au Comité Interprofessionnel de l'Horticulture. Les personnes non reconnues comme producteurs doivent être inscrites au Registre du Commerce.